

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 21 janvier 2026
Date de l'affichage : 21 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 43 + 2 supplés + 4 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 49

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Numéro de la Délibération : 290126-DC-2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly en Thelle sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGER, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN.

MM. Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Patrick VONTRHON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Alain DEVOOGHT.
- Mme Isabelle VILAREM par M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Denis JACOB par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

I - UNE OPPORTUNITÉ

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 ou Grenelle 2 », oblige les collectivités territoriales de plus de 60 000 habitants à élaborer un rapport sur la situation interne et territoriale de la collectivité en matière de Développement Durable.

Le Rapport de Développement Durable s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information auprès des citoyens et présente un moyen pour la collectivité :

- de faire l'analyse des politiques et actions menées par la CC Thelloise sur son territoire, de manière transversale ;
- de faire ressortir ses enjeux en matière de développement durable ;
- d'identifier les politiques menées, à conforter ou à mener d'après l'analyse faite en amont pour que le territoire et ses habitants puissent s'approprier les enjeux du développement durable.

Ce rapport constitue un outil de dialogue interne, mais aussi de sensibilisation, d'évaluation et de communication.

II- OBJECTIFS

L'objectif de ce rapport est de présenter les actions et projets mis en place par la collectivité, pour chacune des politiques publiques menées en interne pour en présenter l'efficacité et garantir la transparence.

Pour cela, les 5 finalités du développement durable sont reprises :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, de protection des milieux et ressources ;
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- Animation locale et de gouvernance de la CC Thelloise ;
- Dynamismes de développement.

Ce rapport a pour but de mettre en lumière les forces et faiblesses du territoire, mais aussi les pistes d'améliorations possibles dans chaque domaine préalablement identifié.

III- MÉTHODE

L'élaboration du rapport de Développement Durable 2025 a été faite avec le concours de l'ensemble des services de la Communauté de communes Thelloise. Ainsi, il a été agrémenté d'indicateurs présents au sein des différents diagnostics menés sur le territoire en lien avec les thématiques du développement durable.

Constitué d'indicateurs clés, le rapport représente un outil de suivi et d'évaluation permettant de quantifier les efforts réalisés par la collectivité au fil des ans.

Au-delà du rapport de développement durable, l'ensemble des démarches qui y sont liées, vont permettre de conforter l'engagement déjà enclenché par le territoire, dans une politique volontariste en matière de développement durable.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle 2 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- Les articles L.1612-23 et D.2311-15 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport sur la situation en matière de développement durable **ci-annexé** ;

Considérant :

- Que le Rapport de Développement Durable doit permettre d'éclairer les choix budgétaires et stratégiques de la collectivité, en assurant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'action publique ;
- Qu'il vise à favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité au regard du développement durable, en effectuant un bilan et en mesurant la contribution des stratégies et des actions locales au regard des enjeux nationaux et supranationaux ;
- Qu'il concourt à engager un débat autour de la mise en œuvre du développement durable dans l'action de la collectivité entre élus et techniciens au sein de l'administration elle-même, et également avec les citoyens ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport **ci-annexé** sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur les projets de budgets.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 02/02/2026,
par DESLIENS Pierre, Président.

Le secrétaire de séance,



Bernard ONCLERCQ



Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20260129-290126-DC-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2026
Affichage : 05/02/2026